

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE PORNIC

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/302 en date du 22 juillet 2022, une consultation du public est prévue à la mairie de Pornic, pendant une période de quatre semaines du lundi 5 septembre au mercredi 5 octobre 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS COLLET en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension du site qu'elle exploite à Pornic, ZAC de la Blavetière.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 19 août 2022, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Pornic, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Pornic, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.